



Je prends la carte de l'indépendance.
Je choisis



POURQUOI PAYER UNE COTISATION SYNDICALE ?

Pour FO, c'est le prix de l'indépendance. Etre soutenu par ses adhérents permet au syndicat de mener ses actions de défense.

COMMENT CALCULER SON MONTANT ?

Calcul de la cotisation annuelle* = **Traitement brut mensuel x Taux de cotisation ⁽¹⁾ / 100 + 3,20 €**

Ces 3,20 € correspondent à la cotisation à un conseil juridique.

⁽¹⁾ Taux de cotisation (en fonction de l'indice) :

Taux de calcul de la cotisation	Indice Majoré
5%	<321
5,5%	321 – 500
6,5%	501 – 650
7%	> 650

- Sauf Retraités : cotisation forfaitaire de 37,00 € - Agents sans indice : contacter la Trésorière.

MODALITES DE PAIEMENT DE VOTRE COTISATION

✂

A adresser à la Trésorière de FO Enseignement Agricole - FORCE OUVRIERE - SNERMA FO

Martine LEBOIS 20 Allée racine 44470 CARQUEFOU

- Par chèques : des délais d'encaissement peuvent vous être accordés à votre choix :

- Un seul chèque
- Deux chèques
- Prélèvement
- Trois chèques
- Quatre chèques.

Indiquez impérativement la date d'encaissement souhaitée.



- Par virement bancaire échelonné : consulter la Trésorière martineleboisfo@gmail.com

NB : Basée sur l'année civile, la cotisation syndicale donne droit à une réduction fiscale de 66% du montant de votre cotisation ou à un crédit d'impôt si vous n'êtes pas imposable.

NOUVELLE ADHESION

RENOUELEMENT

ANNEE:

NOM (en majuscules): Prénom:.....

Date de naissance: Téléphone:

Téléphone mobile :

Adresse personnelle complète :

Adresse e-mail **

Adresse administrative (à préciser obligatoirement):

Corps: Grade:

Echelon: Indice Majoré:

Fonction: Discipline (pour les enseignants):

**qui nous permettra de vous informer plus rapidement

VOTRE DROIT

Nous signaler
vos problèmes

NOTRE OBLIGATION

Les résoudre

REVENDIQUER

NEGOCIER

AGIR

CONTRACTER si
possible